GROUPE	7	FONGICIDE

Fongicide APROVIA®
une technologie du SOLATENOL®

FONGICIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

COMMERCIAL - USAGE AGRICOLE

Pour la suppression ou la répression à large spectre de maladies dans les cultures indiquées.

PRINICPE ACTIF :
Benzovindiflupyr..... 100 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

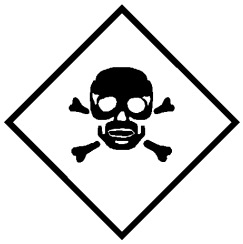

POISON
DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

N^{O} D'HOMOLOGATION : **31981**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **0,5 – 1000 L**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires.*

2.0 PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique. Contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.

CORROSIF pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. Provoque des lésions oculaires irréversibles. Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler/respirer le brouillard. Fortement irritant pour la peau. ÉVITER tout contact avec la peau.

Délai de sécurité (DS) : À l'exception des vignes, **NE PAS** entrer or laisser entrer les travailleurs dans les champs traités dans les 12 heures suivant le traitement. Pour les activités de retournement des sarments et d'annélation effectuées dans les vignes, ne pas retourner dans les zones traitées dans les 4 jours suivant le traitement. Pour toute

autre activité effectuée dans les vignes, ne pas retourner dans les zones traitées dans les 12 heures suivant le traitement.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, communiquez avec Syngenta Canada inc., au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et une protection oculaire (lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. La protection oculaire, les gants résistant aux produits chimiques et la combinaison ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Enlever immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes non-terrestres. Respecter les zones tampons précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

Le benzovindiflupyr est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant du benzovindiflupyr dans les sites traités avec cette substance au cours de la saison précédente.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduit par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré et hors de la portée des enfants et des animaux. Ce produit peut être entreposé dans un lieu non chauffé.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Contenants réutilisables :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples :
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

APROVIA® et SOLATENOL® sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE	7	FONGICIDE

Fongicide APROVIA®

une technologie du SOLATENOL®

FONGICIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

COMMERCIAL - USAGE AGRICOLE

Pour la suppression ou la répression à large spectre de maladies dans les cultures indiquées.

PRINCIPE ACTIF :
Benzovindiflupyr..... 100 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

POISON
DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

N^{O} D'HOMOLOGATION : **31981**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

TABLE DES MATIÈRES

Numéro de section

AVIS À L'UTILISATEUR 1.0

PREMIERS SOINS 2.0

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES 3.0

MISES EN GARDE 4.0

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI) 5.0

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES 6.0

ENTREPOSAGE 7.0

ÉLIMINATION 8.0

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT 9.0
Précautions générales relatives à l'emploi 9.1

MODE D'EMPLOI 10.0
Renseignements généraux 10.1
Application par voie terrestre 10.2
Directives de mélange 10.2.1
Directives de pulvérisation 10.2.2
Nettoyage de l'équipement 10.2.3
Application pneumatique 10.3
Directives de pulvérisation 10.3.1
Nettoyage de l'équipement 10.3.2
Mises en garde propres au produit 10.4
Zones tampons sans pulvérisation 10.5
Restrictions concernant les rotations 10.6

MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE 11.0
Pommes de terre – Application dans le sillon 11.1
Légumes-fruits (groupe de cultures 8-09) 11.2
Cucurbitacées (groupe de cultures 9) 11.3
Fruit à pépins (groupe de cultures 11-09) 11.4
Bleuets nains 11.5
Petits fruits de plants grimpantes (sous-groupe de cultures 13-07F 11.6

USAGES LIMITÉES 12.0
Oignon bulbe (sous-groupe 3-07A) et oignon vert (sous-groupe 3-07B) 12.1

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE 13.0

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires.*

2.0 PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique. Contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.

CORROSIF pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. Provoque des lésions oculaires irréversibles. Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler/respirer le brouillard. Fortement irritant pour la peau. ÉVITER tout contact avec la peau.

Délai de sécurité (DS) : À l'exception des vignes, **NE PAS** entrer or laisser entrer les travailleurs dans les champs traités dans les 12 heures suivant le traitement. Pour les activités de retournement des sarments et d'annélation effectuées dans les vignes, ne pas retourner dans les zones traitées dans les 4 jours suivant le traitement. Pour toute

autre activité effectuée dans les vignes, ne pas retourner dans les zones traitées dans les 12 heures suivant le traitement.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, communiquez avec Syngenta Canada inc., au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et une protection oculaire (lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. La protection oculaire, les gants résistant aux produits chimiques et la combinaison ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Enlever immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes non-terrestres. Respecter les zones tampons précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

Le benzovindiflupyr est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant du benzovindiflupyr dans les sites traités avec cette substance au cours de la saison précédente.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduit par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré et hors de la portée des enfants et des animaux. Ce produit peut être entreposé dans un lieu non chauffé.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Contenants réutilisables :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples :
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

APROVIA® est un fongicide à large spectre qui est recommandé pour la suppression ou la répression de nombreuses maladies importantes des végétaux. APROVIA assure efficacement la suppression de nombreux types de rouilles, de taches foliaires et de blancs. APROVIA est principalement utilisé en pulvérisation foliaire et peut être utilisé dans le cadre de programme de pulvérisation en bloc ou en alternance avec d'autres produits phytosanitaires. Tous les traitements doivent être effectués selon les directives figurant sur l'étiquette.

9.1 Précautions générales relatives à l'emploi

Ne pas appliquer APROVIA avec du matériel d'irrigation. **NE PAS** appliquer par voie aérienne.

NE PAS UTILISER DANS DES SERRES (APPLIQUÉ SEUL OU EN MÉLANGE).

LE NON-RESPECT DES DIRECTIVES ET DES PRÉCAUTIONS FIGURANT SUR LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE PEUT OCCASIONNER DES DOMMAGES AUX CULTURES, UNE MAUVAISE SUPPRESSION DES MALADIES ET/OU LA PRÉSENCE DE RÉSIDUS ILLÉGAUX.

Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.

Sauf indication contraire dans le mode d'emploi pour les cultures spécifiques, ne pas effectuer plus de deux applications consécutives d'APROVIA avant d'alterner avec un autre fongicide homologué pour la même maladie n'appartenant au groupe 7.

Comme certaines espèces des groupes de cultures n'ont été testées pour ce qui est de l'efficacité et de la phytotoxicité du traitement aux doses recommandées sur l'étiquette, l'emploi de ce produit est à la discrétion de l'utilisateur.

10.0 MODE D'EMPLOI

10.1 Renseignements généraux

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

Une couverture complète est requise pour assurer une suppression efficace des maladies. Les applications effectuées avec des buses, un volume d'eau et une pression assurant une couverture complète et uniforme sont en général les plus efficaces contre les maladies.

Pour éviter toute dérive du brouillard de pulvérisation, ne pas appliquer lorsque les conditions favorisent la dérive hors cible. Éviter le chevauchement des passages du pulvérisateur, car cela pourrait endommager la culture.

Pour de plus amples renseignements sur l'équipement de pulvérisation et son étalonnage, consulter le fabricant du pulvérisateur et les recommandations provinciales.

Ne pas appliquer avec un système de pulvérisation à très faible volume.

10.2 Application par voie terrestre

Application avec pulvérisateur de grandes cultures : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « moyenne » de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE). La rampe doit être à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

10.2.1 Directives de mélange

Ne préparer que le volume de mélange de pulvérisation nécessaire pour le traitement. Nettoyer complètement l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. Agiter vigoureusement la solution pour bien mélanger le produit. Maintenir une agitation maximale tout au long de la pulvérisation. Ne pas laisser le mélange dans le réservoir du pulvérisateur durant la nuit. Rincer l'équipement de pulvérisation à fond après chaque traitement et appliquer les rinçures dans la zone précédemment traitée.

- APROVIA est une formulation concentrée émulsifiable.
- Ne préparer que le volume de mélange de pulvérisation nécessaire pour le traitement à

effectuer.
- Nettoyer complètement l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit.
- Agiter la solution avant et pendant l'application.
- Rincer l'équipement de pulvérisation à fond avec de l'eau propre après chaque journée de pulvérisation et appliquer les rinçures dans une zone précédemment traitée.

APROVIA utilisé seul (pas de mélange en réservoir)
- Mettre entre la moitié et les deux tiers de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur ou le réservoir de mélange.
- En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter l'APROVIA dans le réservoir.
- Maintenir l'agitation tout en ajoutant le reste de l'eau requise.
- Commencer à appliquer la solution lorsque l'APROVIA est complètement mélangé à l'eau.
- Maintenir l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange soit appliqué.

APROVIA en mélange : APROVIA est habituellement compatible avec tous les produits d'association énumérés sur cette étiquette. Afin de déterminer la compatibilité physique d'APROVIA avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal. Dans un bocal, verser des quantités de produits et d'eau proportionnelles à celle qui seront mises dans le réservoir du pulvérisateur. Mettre d'abord les poudres mouillables et les granulés dispersables dans l'eau, puis les produits en suspension concentrée et enfin, les concentrés émulsifiables et les solutions. Après avoir bien mélangé, laisser reposer au moins 5 minutes. Si la combinaison demeure mélangée ou peut être remélangée facilement, elle est compatible physiquement. Une fois que la compatibilité a été vérifiée, employer la même méthode pour mélanger les produits dans le réservoir.

Mélange dans le réservoir du pulvérisateur :
- Mettre entre la moitié et les deux tiers de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur ou le réservoir de mélange.
- Mettre l'agitateur en marche, puis verser les produits d'association dans l'ordre décrit ci-devant.
- Laisser le temps aux produits de se dissoudre ou de se disperser complètement dans l'eau. Poursuivre l'agitation et ajouter le reste de l'eau ainsi que l'APROVIA dans le réservoir du pulvérisateur.
- Laisser le temps à l'APROVIA de se disperser complètement.
- Effectuer l'application en maintenant l'agitation.

10.2.2 Directives de pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer dans au moins 150 L de solution de pulvérisation à l'hectare OU dans le volume indiqué dans les tableaux ci-après sur les cultures et les ravageurs, selon le volume le plus GRAND.
2. Agitation dans le réservoir du pulvérisateur : Utiliser un agitateur à jet ou un tube d'injection de liquide qui permet une recirculation d'au moins 10 % du volume du réservoir par minute. **NE PAS** utiliser d'agitateur pneumatique.
3. Pompe : Des tamis doivent être utilisés pour protéger la pompe et éviter tout encrassement. Utiliser un tamis de 16 mailles ou plus *grossiers* du côté aspiration de la pompe. **NE PAS** installer de tamis sur le circuit de recirculation. Utiliser un tamis de 50 mailles ou plus *grossiers* entre la pompe et la rampe.
4. Buses de pulvérisation: des buses à jet plat de 80° ou 110° limitant la dérive (p. ex. à pré-orifice ou à chambre de turbulence) ou des buses à réduction d'air sont recommandées. Utiliser des tamis de buse de 50 mailles. **NE PAS** utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses à jet en cône creux.
5. Pression : tel que recommandée par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille moyenne (selon l'ASABE).
6. Appliquer à une vitesse uniforme et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

10.2.3 Nettoyage de l'équipement

Avant la pulvérisation :
Avant d'utiliser le fongicide APROVIA, s'assurer que le réservoir du pulvérisateur, l'équipement de manipulation des produits chimiques, les conduites et le filtre sont entièrement propres.

Après la pulvérisation :
Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de fongicide APROVIA sécher dans le réservoir du pulvérisateur.

Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage.

Il est recommandé de procéder de la manière suivante :

1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer l'équipement d'application à proximité de végétaux désirables, des puits ou de toute autre source d'eau.
2. Enlever toutes les buses et les tamis et les laver séparément.
3. Éliminer tous les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

10.3 Application pneumatique

Application avec pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser directement au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs de bordure. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure

à 16 km/h sur le site traité, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté au vent.

10.3.1 Directives de pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer dans au moins 375 L de volume de pulvérisation à l'hectare OU dans le volume indiqué dans les tableaux sur les cultures et les ravageurs qui suivent si ce volume est PLUS GRAND. Le volume d'eau doit dépasser la recommandation minimale aux stades ultérieurs du développement des fruits.
2. Qualité de la pulvérisation : Choisir des buses et une pression permettant d'obtenir de fines gouttelettes (selon l'ASABE).
3. Projection du brouillard de pulvérisation : Choisir des buses, des réglages de déflecteurs, une vélocité de l'air et un volume qui feront en sorte que seul le couvert végétal sera traité. Le brouillard doit être pulvérisé au-dessus des végétaux ciblés. Tenir compte de la forme et de la densité du couvert végétal traité au moment du réglage de la projection du brouillard.
4. Appliquer à une vitesse uniforme et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

10.3.2 Nettoyage de l'équipement

Avant la pulvérisation :
Avant d'utiliser le fongicide APROVIA, s'assurer que le réservoir du pulvérisateur, l'équipement de manipulation des produits chimiques, les conduites et le filtre sont entièrement propres.

Après la pulvérisation :
Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de fongicide APROVIA sécher dans le réservoir du pulvérisateur.

Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage.

Il est recommandé de procéder de la manière suivante :

1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer l'équipement d'application à proximité de végétaux désirables, des puits ou de toute autre source d'eau.
2. Enlever toutes les buses et les tamis et les laver séparément.
3. Éliminer tous les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

10.4 Mises en garde propres au produit

Suivre les recommandations fournies par les services locaux de dépistage des maladies ou les calendriers de pulvérisation provinciaux quant au moment approprié pour l'application des fongicides protecteurs dans la région. Des pratiques culturales telles que la gestion du couvert végétal et l'enlèvement des débris culturaux à la fin de l'hiver doivent être intégrées à l'usage de fongicides pour réduire l'incidence des maladies. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court entre les traitements lorsque la maladie exerce une forte pression, dans les variétés très sensibles ou quand les conditions météorologiques sont favorables au développement des maladies.

Les traitements effectués avec l'APROVIA doivent faire partie d'une stratégie globale de lutte aux maladies; cette stratégie doit englober le choix de variétés tolérantes aux maladies, la gestion des résidus végétaux, la rotation des cultures et l'exécution de programmes de fertilisation et d'irrigation en temps opportun et à des endroits précis. Les traitements fongicides doivent débuter avant l'infection par la maladie et se poursuivre pendant toute la saison en vertu d'une stratégie de gestion de la résistance (voir **Recommandations sur la gestion de la résistance**).

10.5 Zones tampons sans pulvérisation

Une zone tampon sans pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations avec pulvérisateur manuel quand cela est permis sur cette étiquette.

L'utilisation d'un pulvérisateur à faible hauteur muni d'écrans ou de cônes antidérive qui empêchent tout contact avec la culture, le fruit ou le feuillage, et trempage du sol et incorporation au sol ne requièrent pas une zone tampon sans pulvérisation.

Les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres vulnérables (par ex. les prairies, les forêts, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	**Culture**		**Zones tampons (mètres) requise pour protéger les :**				
			habitats d'eau douce d'une profondeur:		**habitats estuariens/marins d'une profondeur:**		**Habitats terrestres**
			inférieure à 1 m	**supérieure à 1 m**	**inférieure à 1 m**	**supérieure à 1 m**	
Pulvérisateur de grandes cultures	Pommes de terre, légumes-fruits, cucurbitacées, oignons		15	2	1	1	1
Pneumatique	Le sous-groupe des petits fruits de plantes grimpantes (raisins)	début de la croissance	50	25	15	5	3
		fin de la croissance	40	15	5	3	2
	fruits à pépins	début de la croissance	45	20	10	3	2
		fin de la croissance	35	10	4	2	1

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASABE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

La zone tampon sans pulvérisation de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

10.6 Restrictions concernant les rotations

Voir le tableau suivant pour connaître les restrictions concernant la rotation des cultures.

Cultures en rotation	**Temps entre la dernière application d'APROVIA et le semis**
Pommes de terre, légumes-tubercules et légumes-cormes (sous-groupe 1C) Graines sèches de légumineuses (sous-groupe 6C) Soja Légumes-fruits (groupe 8-09) Cucurbitacées (groupe 9) Céréales (blé, orge, avoine, seigle, triticale) Maïs (de grande culture, sucré, à éclater et de spécialité) Colza (groupe 20A) Oignons (sous-groupe 3-07A et 3-07B)	0 jour
Toutes les autres cultures destinées à l'alimentation humaine et animale	6 mois ou 180 jours

11.0 MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE

11.1 Pommes de terre – Application dans le sillon

Culture	**Pommes de terre** – Application dans le sillon
Dose	**500-750 mL/ha** Voir le tableau de conversion des doses – Pommes de terre pour connaître les doses par 100 m de rang
Maladies réprimées	Rhizoctone de la tige et des stolons et du rhizoctone brun (*Rhizoctonia solani*)
Dose (mL de produit/ha)	**750 mL/ha** Voir le tableau de conversion des doses – Pommes de terre pour connaître les doses par 100 m de rang
Maladies réprimées	Flétrissement de Verticillium (*Verticillium dahliae*)
Dose (mL de produit/ha)	**500-750 mL/ha** Voir le tableau de conversion des doses – Pommes de terre pour connaître les doses par 100 m de rang
Maladies réprimées	Tache argentée (*Helminthosporium solani*)
Moment du traitement/directives	Appliquer dans le sillon au moment du semis dans 50 à 150 L d'eau/ha. Régler la buse du pulvérisateur de façon que la bande de produit (de 15 à 20 cm de largeur) soit déposée tout juste avant la fermeture du sillon. Appliquer en bande étroite sur le planton. **NE PAS** appliquer par voie aérienne.
Restrictions particulières	Ne pas appliquer plus de 100 g ma/ha de produits contenant du benzovindiflupyr-foliaires sur les cultures de pommes de terre par saison si une application dans le sillon a été faite.

TABLEAU DE CONVERSION DES DOSES — POMMES DE TERRE

Dose en mL de produit/ha	**Dose de produit en mL/100 m de rang selon l'espacement entre les rangs indiqué**									
	Espacement entre les rangs (cm)									
	75	**80**	**85**	**90**	**95**	**100**	**105**	**110**	**115**	**120**
500	3,8	4,0	4,3	4,5	4,8	5,0	5,3	5,5	5,8	6,0
750	5,6	6,0	6,4	6,8	7,1	7,5	7,9	8,3	8,6	9,0

11.2 Légumes-fruits (groupe de cultures 8-09)

Culture	**Légumes-fruits- (groupe de culture 8-09)** **Liste complète des cultures (GC 8-09) :** aubergines; cerises de terre; okra; pépinos; piments (y compris le poivron, le poivre de cayenne, le poivre, les piments, les poivrons doux); tomatilles; tomates
Dose	**500-750 mL/ha**
Maladies supprimées	Brûlure alternarienne (*Alternaria solani*) Anthracnose (*Colletotrichum* spp.), Oïdium (*Oidiopsis sicula*), Tache septorienne (*Septoria lycopersici*)
Moment du traitement/directives	Commencer les traitements avant l'apparition des maladies et continuer tout au long de la saison, selon un intervalle de 7 jours, dès la première fructification pour toutes les maladies sauf la brûlure alternatienne. Pour la brûlure alternatienne, traiter selon un intervalle de 7 à 14 jours en commençant avant l'établissement de la maladie. En cas de forte infestation, utiliser la dose la plus élevée. Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Appliquer en traitement foliaire généralisé dans au moins 150 L d'eau/ha pour assurer une couverture complète.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	1 jour
Quantité maximale de produit par saison	3 L/ha
Restrictions particulières	1. Ne pas appliquer par voie aérienne. 2. Si utilisé uniquement, appliquer le fongicide APROVIA en alternance avec autres fongicides ayant un groupe de résistance croisée différents. 3. Si utilisé comme mélange en réservoir, n'appliquer ce fongicide qu'un maximum consécutif de deux fois avant de passer à un fongicide autre que le groupe 7. Suivre toutes les précautions, restrictions et directives sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance avec ce produit.

11.3 Cucurbitacées (groupe de cultures 9)

Culture	**Cucurbitacées - (groupe de culture 9)** **Liste complète des cultures (GC 9)** : courge cireuse; pastèque à confire; concombre (de grande culture); concombre des Antilles; gourde comestible; momordique; melons véritables (y compris le cantaloup); citrouille; courge d'été (y compris la courgette); courge d'hiver; pastèque. Y compris les cultivars ou hybrides de ces denrées
Dose	**500-750 mL/ha**
Maladies supprimées	Oïdium (*Sphaerotheca fuliginea, Erysiphe cichoracearum*) Tache et brûlure alternarienne (*Alternaria cucumerina* and *A. alternata*)
Dose	**750 mL/ha**
Maladies supprimées	Anthracnose (*Colletotrichum orbiculare*) Cercosporose (*C. citrullina*) Pourriture noire (*Didymella bryoniae*)
Moment du traitement/directives	Commencer les traitements avant l'apparition des maladies et continuer tout au long de la saison, selon un intervalle de 7 jours. En cas de forte infestation, utiliser la dose la plus élevée. Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Appliquer en traitement foliaire généralisé dans au moins 150 L d'eau/ha pour assurer une couverture complète. Pour supprimer la pourriture noire, utiliser 190 L d'eau/ha.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	1 jour
Quantité maximale de produit par saison	3 L/ha
Restrictions particulières	1. Ne pas appliquer par voie aérienne. 2. Ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs; ensuite, passer à un fongicide n'appartenant au groupe 7. 3. Se conformer à toutes les précautions, restrictions et directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance avec ce produit.

11.4 Fruit à pépins (groupe de cultures 11-09)

Culture	**Fruit à pépins (groupe de cultures 11-09)** **Liste complète des cultures** : pommes, pommettes, poires, poire asiatique, coing et Cultivars, variétés et/ou hybrides de ces denrées
Dose	**300-500 mL/ha**
Maladies supprimées	Tavelure (*Venturia inaequalis* et *V. pyrina*)
Dose	**500 mL/ha**
Maladies supprimées	Oïdium (*Podosphaera leucotricha*), Tache alternarienne (*Alternaria mali*)
Moment du traitement/directives	Commencer le traitement de façon préventive. Appliquer le FONGICIDE APROVIA seul ou mélange avec d'autres fongicides n'appartenant pas au groupe 7. Pour la gestion de la résistance, ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs; alterner avec un fongicide n'appartenant pas au groupe 7. Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Un volume de pulvérisation minimal de 375 L/ha est recommandé pour les applications terrestres. **La période des traitements de pulvérisation pour la protection contre la tavelure :** Appliquer selon un intervalle de 7 à 10 jours; commencer le traitement lorsque la pointe verte mesure de 6 à 13 mm (¼ à ½ pouce) ou lorsque les conditions sont favorables au développement de la tavelure. En cas de forte infestation, utiliser la dose la plus élevée. Poursuivre le traitement jusqu'à la post-floraison, jusqu'à ce que la menace de tavelure primaire soit complète. Pour améliorer la suppression de la tavelure des fruits, combiner le FONGICIDE APROVIA à un fongicide à action préventive homologué pour la tavelure (tels que le fongicide Allegro 500F, le fongicide Dithane^{MC} DG75, le fongicide Manzate® Pro-Stick^{MC} et le fongicide Penncozeb® 75DF). Appliquer seulement dans les mélanges sur les cultures indiquées sur les étiquettes de chaque produit d'association **La période des traitements de pulvérisation pour la prévision contre la tavelure :** Utiliser un système de prévision dès le début du stade de la pointe verte. Appliquer dans les 48 heures suivant l'apparition des premiers symptômes de la maladie. Effectuer un autre traitement au bout de 7 jours. Pour améliorer la suppression de la tavelure des fruits, combiner le FONGICIDE APROVIA à un fongicide à action préventive homologué pour la tavelure, commencer à la floraison (tels que le fongicide Allegro 500F, le fongicide Dithane^{MC} DG75, le fongicide Manzate Pro-Stick et le fongicide Penncozeb 75DF). Appliquer seulement dans les mélanges sur les cultures indiquées sur les étiquettes de chaque produit d'association. Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Un volume de pulvérisation minimal de 375 L/ha est recommandé pour les applications terrestres. Les directives les plus restrictives doivent être suivies.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	30 jours
Quantité maximale de produit par saison	2 L/ha
Restrictions particulières	1. Ne pas appliquer par voie aérienne. 2. Ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs; ensuite, passer à un fongicide n'appartenant au groupe 7. Se conformer à toutes les précautions, restrictions et directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance avec ce produit.

11.5 Bleuets nains

Culture	**Bleuets nains**
Dose	**500-750 mL/ha**
Maladies supprimées	Rouille (*Thekopsora minima*)
Dose	**750 mL/ha**
Maladies réprimées	Tache valdensinéenne (*Valdensinia heterodoxa*)
Moment du traitement/directives	Appliquer dès les premiers signes de maladie. Un deuxième traitement peut être fait de 10 à 14 jours après le premier lorsque l'infestation est grave ou lorsque les conditions agronomiques ou météorologiques sont favorables au développement ou à la propagation de la maladie. Un minimum de 200-300 L/ha est recommandé pour les applications terrestres.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	365 jours
Quantité maximale de produit par saison	1,5 L/ha
Restrictions particulières	1. Ne pas appliquer par voie aérienne. 2. N'appliquer que pendant l'année de non-production (c.-à-d. pendant la phase végétative ou année de repousse). 3. Ajouter agent de surface non ionique pour obtenir une concentration finale de 0,2 % v/v dans le réservoir de pulvérisation. Si vous utilisez un organo-silicone mélange ou végétale huile de récolte, le taux devrait être 0,125 % v/v. 4. Si utilisé uniquement, appliquer le fongicide APROVIA en alternance avec autres fongicides ayant un groupe de résistance croisée différents. 5. Si mélangé en réservoir, n'appliquer ces fongicides qu'un maximum consécutif de deux fois. 6. La tolérance des cultures a été jugée acceptable. Cependant, comme il n'a pas été possible de tester tous les clones de bleuets dans toutes les conditions, il est recommandé de mettre APROVIA à l'essai sur une partie représentative de la culture, dans les conditions locales, afin de vérifier qu'aucune réaction phytotoxique ne se produira.

11.6 Petits fruits de plants grimpantes (sous-groupe de cultures 13-07F)

Culture	**Petits fruits de plants grimpantes (sous-groupe de cultures 13-07F)** **Liste complète des cultures (GC 13-07F)** : groseilles à maquereau, raisins, fruit de passiflore, fruits de schizandre et cultivars, variétés et hybrides de ces denrées
Dose	**500-750 mL/ha**
Maladies supprimées	Blanc (*Erysiphe* spp.*, Sphaerotheca* spp.)
Moment du traitement/directives	Pour le blanc, commencer au débourrement et appliquer selon un intervalle de 7 à 21 jours. Utiliser la dose élevée et l'intervalle le plus court lorsque les conditions sont favorables aux maladies. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Un volume de pulvérisation minimal de 150 L/ha est recommandé.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	21 jours
Quantité maximale de produit par saison	3 L/ha
Restrictions particulières	1. Ne pas appliquer par voie aérienne. 2. Si utilisé uniquement, appliquer le fongicide APROVIA en alternance avec autres fongicides ayant un groupe de résistance croisée différents. 3. Si utilisé comme mélange en réservoir, n'appliquer ce fongicide qu'un maximum consécutif de deux fois avant de passer à un fongicide autre que le groupe 7. Suivre toutes les précautions, restrictions et directives sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance avec ce produit. 4. Sur les raisins, ne pas appliquer plus de 3 applications de n'importe quel produit de groupe 7 par saison. Une quatrième application est permise lorsque 12 ou plus applications de fongicide sont faites.

12.0 USAGES LIMITÉES

LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Syngenta Canada inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Syngenta Canada inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

12.1 Oignon bulbe (sous-groupe 3-07A) et oignon vert (sous-groupe 3-07B)

Cultures	Oignon bulbe (sous-groupe 3-07A) et oignon vert (sous-groupe 3-07B) **Liste complète des cultures : bulbe sec** : oignon, bulbe; oignon, de Chine, bulbe; ail, bulbe; rocambole; échalote, bulbe **Oignon vert** : oignons verts; poireau; ciboule; ciboulette, feuilles fraîches; ciboulette chinoise; échalotes, feuilles fraîches; ail penché, oignon, rocambole, bulbilles; ail des bois
Maladies supprimées	Tache pourprée (*Alternaria porri*) et rouille de l'ail (*Puccinia allii*)
Maladie réprimée	Brûlure des feuilles (*Stemphylium vesicarium*)
Dose	750 mL/ha
Moment du traitement/directives	Commencer les traitements lorsque les plants ont atteint de 5 à 10 centimètres de hauteur ou lorsque les conditions deviennent favorables au développement des maladies. Traiter à des intervalles de 7 à 14 jours. Utiliser l'intervalle plus court lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquer aux doses indiquées dans de 150 (minimum) à 600 L d'eau à l'hectare.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	7 jours
Nombre maximum d'applications par saison	4
Quantité maximale de produit par saison	3 L/ha
Restrictions particulières 1. Ne pas appliquer par voie aérienne. 2. Après 2 traitements consécutifs, passer à un fongicide n'appartenant pas au groupe 7. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.	

13.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, APROVIA, fongicide du groupe 7 (classe des inhibiteurs de la succinate déshydrogénase [SDHI]). Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au benzovindiflupyr et à d'autres fongicides du groupe 7. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le benzovindiflupyr ou d'autres fongicides du groupe 7 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes pathogènes.

Ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs, sauf indication contraire dans la section portant sur la culture.

NE PAS appliquer à des doses inférieures à celles recommandées sur l'étiquette.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides d'un groupe différent et qui sont efficaces contre le pathogène cible si cet emploi est permis.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et d'assolement, tenant compte de la résistance des végétaux hôtes, de l'impact des conditions environnementales sur le développement des maladies, des seuils économiques de traitement et faisant place à des pratiques de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Dans la mesure du possible, utiliser des modèles de prévision des maladies pour appliquer les fongicides au bon moment.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Informer Syngenta Canada Inc en présence d'une baisse possible de sensibilité à FONGICIDE APROVIA chez l'agent pathogène.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent et pour lequel le pathogène n'a pas développé de résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus amples renseignements ou pour signaler les soupçons de résistance, contacter des représentants de la société au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à www.syngenta.ca.

Limites d'application et Intervalle avant la récolte

Culture*	Dose maximale de produit/ha/traitement (mL/ha)	Total maximum (L/ha/ saison)	Intervalle avant la récolte (jours)	Intervalle minimal entre les traitements (jours)
Pommes de terre	750 (sol)	0,75 (sol)	S.O.	S.O.
Légumes-fruits (GC 8-09)	750	3	1	7
Cucurbitacées (GC 9)	750	3	1	7
Fruits à pépins (GC 11-09)	500	2	30	7
Bleuets	750	1,5	365	10
Petits fruits de plantes grimpantes (sous-groupe 13-07F)	750	3	21	7
Oignons (CG 3-07A et 3-07B)	750	3	7	7

*Pour des cultures particulières d'un groupe et les modes d'emploi, consulter le mode d'emploi particulier.

APROVIA® et SOLATENOL® sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.
Allegro®, Dithane™, Manzate®, Pencozeb® et Pro-Stick™ sont des marques de commerce de leurs fabricants respectifs.